

La Cfdt CD68 s'engage depuis plusieurs mois avec la Cfdt CD67 (syndicat majoritaire dans le CD67) pour proposer et réfléchir ensemble la nouvelle collectivité.

Vous trouverez sur notre site <https://www.cfdted68.com/> l'ensemble de nos propositions, nos acquis ainsi que notre actualité + la page réseau social

# Le régime indemnitaire

### Rappel :

Notre régime indemnitaire (le RIFSEEP) est composé de 3 éléments :

- Le traitement indiciaire (les grilles indiciaires par grade)
- **L'IFSE** : l'ensemble de vos primes. (C'est la **plus grosse partie du RIFSEEP** et de vos primes, **versée chaque mois**)
- Le CIA : prime versée en fonction de « l'engagement professionnel et la manière de servir des agents » perçue 1 fois par an si vous y avez droit.



La Cfdt s'est attachée pendant les négociations à défendre la **valorisation de l'IFSE car son montant ne peut baisser en cours de carrière et il sert au calcul de la retraite.**

L'idée est de regarder les plafonds institués par l'Etat pour chaque grade de fonction (du C3 au A1)

### exemple :

- un agent de catégorie C2 dans le Bas-Rhin perçoit un IFSE de 110€ correspondant à 12% du plafond institué par l'état
- un agent de catégorie A+1 dans le haut-Rhin perçoit une IFSE de 2000€ correspondant à 48% du plafond institué par l'état

LOI plafonds IFSE ministériels maximums* brut MARS 2020 en €	CD67			CD68		
	CATEGORIES	montant IFSE prévu en €	% de l'IFSE par rapport aux maximums ministériels	CATEGORIES	montant IFSE prévu en €	% de l'IFSE par rapport aux maximums ministériels
945 € 900 €	Catégorie C : 3 groupes de fonctions			Catégorie C : 3 groupes de fonctions		
	C1	150 €	16 %	C1	235 €	25 %
	C2	110 €	12 %	C2	195 €	22 %
1 457 € 1 335 € 1 221 €	Catégorie B : 3 groupes de fonctions			Catégorie B : 3 groupes de fonctions		
	B1	550 €	38 %	B1	550 €	38 %
	B2	300 €	22 %	B2	385 €	29 %
3 018 € 2 678 € 2 125 € 1 700 €	Catégorie A : 4 groupes de fonctions			Catégorie A : 4 groupes de fonctions		
	A3	550 €	26 %	A3	550 €	26 %
	A4	350 €	21 %	A4	385 €	23 %
	A1	900 €	30 %	A1	1 100 €	36 %
4 165 € 3 910 € 3 527 €	Catégorie A+ : 3 groupe de fonctions			Catégorie A+ : 3 groupe de fonctions		
	A+1	1 800 €	43 %	A+1	2 000 €	48 %
	A+2	1 400 €	36 %	A+2	1 200 €	31 %
	A+3	900 €	26 %	A+3	1 100 €	31 %

\* texte source : Tableau récapitulatif des montants du R.I.F.S.E.E.P. applicables par cadre d'emplois CDG 44 – plafonds ministériels

# REVENDICATIONS, ACQUIS ET NEGOCIATIONS

## COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

La Cfdt CD68 s'engage depuis plusieurs mois avec la Cfdt CD67 (syndicat majoritaire dans le CD67) pour proposer et réfléchir ensemble la nouvelle collectivité.

Vous trouverez sur notre site <https://www.cfdted68.com/> l'ensemble de nos propositions, nos acquis ainsi que notre actualité + la page réseau social

# Le régime indemnitaire

### La Cfdt a défendu et obtenu

- le calcul d'une rémunération en appliquant un % des plafonds IFSE ministériels qui soit équitable pour toutes les catégories.
- une revalorisation des montants de l'IFSE pour tous les agents de catégories B et C ainsi que pour les A les moins bien dotés.

Groupes de fonctions	Montants IFSE actuels CD67	% plafond IFSE ministériel	Montants IFSE Actuels CD68	% plafond IFSE ministériel	Nouveaux montants CeA Au 01/01/2021	% plafond IFSE ministériel
C1	150€	16%	235€	25%	285€	30%
C2	110€	12%	195€	22%	235€	26%
C3	90€	-	150€	-	180€	20%
B1	550€	38%	550€	38%	580€	40%
B2	300€	22%	385€	29%	405€	30%
B3	200€	16%	270€	22%	300€	25%
A1	900€	30%	1100€	36%	Situation inchangée	
A2	600€	22%	900€	34%	Situation inchangée	
A3	550€	26%	550€	26%	580€	27%
A4	350€	21%	385€	23%	420€	33%

- la garantie du maintien, à titre individuel, du régime indemnitaire fixe détenu par l'agent au 31 décembre 2020.
- la poursuite des négociations sur la valorisation équitable du régime indemnitaire dès 2021.

### LE SYNDICALISME CHANGE DE VISAGE

